



Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire

Du 19 janvier 2024 à 18H00

Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 19 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Matthieu Baissade, Sébastien Crès, Florent Cuvillier, Michel Fougairolle, Nadège Leblond, Charlotte Martin, Gilles Méjean, Serge Semenoff, Daniel Teissonnière.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mr Serge Semenoff

Mme Amandine Lerond-Pluquet pouvoir à Mme Nadège Leblond

Mr Guillaume Alba pouvoir à Mr Michel Fougairolle

Absente excusée sans pouvoir : Mme Céline Durand.

Absent : Mr Bruno Durand,

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 18H15

Date de convocation : 17 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présent : 9

Nombre de votant : 12

Ordre du Jour :

1. Approbation du caractère d'urgence.
2. Décision Modificative n°1- Budget Principal.

Point 1 : Approbation du caractère d'urgence.

Mr le Maire expose au conseil municipal que afin de passer les dernières écritures comptables concernant la fiscalité, il faut une décision modificative car les crédits inscrits au compte 739221 sont insuffisants.

Après échanges avec le SGC sud cévennes et la préfecture, il faut que cette délibération soit prise avant le 21 janvier 2024. D'où l'urgence de ce conseil municipal.

Mr le Maire demande s'il y a des questions, et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance du caractère d'urgence de ce conseil municipal extraordinaire, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Point 2 : Décision Modificative n°1- Budget Principal.

Mr le Maire indique la taxe professionnelle dont bénéficiaient les communes a été supprimée, on encaisse un montant compensatoire sur lequel on doit reverser une partie au FNGIR.

Pour le mois de décembre, la commune a encaissé 21 371 €, et doit reverser 3 433 €. Pour cela, elle doit faire un mandat au compte 739221 d'un montant de 3 433€ mais les crédits sont insuffisants. Il faut donc procéder à un jeu d'écriture comptable afin de régulariser la situation.

Pour cela il faut prendre une Décision modificative du budget principal, et ainsi débloquer les fonds permettant cette transaction.

Mr le Maire demande s'il y a des questions, et propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la Décision Modificative n°1- Budget Principal, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fin du Conseil Municipal à 18h23

Le Maire,

Michel Fougairelle.

Les secrétaire

Nadège Ceblond.